

**Compte rendu  
de la séance du conseil municipal  
du 14 novembre 2006**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 14 novembre 2006, à 20 h.30, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BELZ, maire.

Etaient présents : M. BELZ, maire, MM. LE GOFF, MOYSAN, CHELIN, DANTE, Mme LE REUN, M. PICARD, Mme CLARISSE, M. LE ROUX, maires-adjoints, MM. BUISSON, LE MELEDO, Mmes MASSE, THOME, FOLGOAS, M. CAYET, Mmes NICOLAS, LE POUPON, PROCHAZKA, LE HYARIC, MM. CAPPE, LE FLOCH, Mmes GONTARD, LE TALLEC, MM. EVANNO, LECLERC,

Représentés : M. GEFFRAY par M. LE GOFF, Mme RIVIER par M. LE FLOCH

Absents : M. LE FUR, Mme GOYAT

Monsieur CAPPE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2006 lequel est adopté à l'unanimité.

Il demande si le conseil municipal accepte d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation au maire à signer les marchés concernant les appels d'offres « signalétique » et « aménagements espaces verts » pour la zone artisanale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PROCHAZKA, rapporteur de la commission **AFFAIRES MARITIMES SECURITE.**

**1 - BUDGET PORT DE PECHE – DECISION MODIFICATIVE N°1**

La Trésorerie avait donné son aval pour imputer l'emprunt contracté par la Ville pour réaliser le ponton en section Investissement et depuis peu elle souhaite que cette somme soit imputée en Fonctionnement car il s'agit d'un remboursement du budget créée vers le budget de la Ville.

De plus, un remboursement de caution non prévu a dû être réalisé. Il est donc demandé d'ouvrir des crédits supplémentaires pour 500 € au compte 1641.

Les commissions Affaires Maritimes et Finances ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de valider une décision modificative en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

**2 – BUDGET ANNEXE « MOUILLAGES » - DECISION MODIFICATIVE N°1**

La criée avait mis à disposition un vieil ordinateur pour la gestion des mouillages.

Il est devenu aujourd'hui nécessaire d'en faire l'acquisition d'un exclusivement dédié aux mouillages.

Les commissions Affaires Maritimes et Finances ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

### **3 – SECURITE ROUTIERE – CHARTE DE PARTENARIAT**

Le rapporteur explique que les élus référents de la Ville en matière de sécurité routière se sont rendus à plusieurs reprises à des réunions lesquelles ont abouti à la mise en place d'une charte qui engage les signataires à agir de façon concrète dans le domaine de la sécurité routière.

Il est proposé au conseil municipal de signer cette charte.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite les autres questions traitées par la commission :

#### Affaires maritimes

- statistiques 2006 de la criée jusqu'au mois d'octobre
- travaux et investissements en cours : réfection de la digue, travaux annuels de sécurisation des mouillages, informatique, viviers, barrière du parking
- concernant les mouillages : analyse des charges et des recettes annuelles
- projets d'investissements : digue, renforcement de la vidéo surveillance, choix d'une zone de stockage matériel et bacs, construction d'un local lavage bac pour installer la machine

#### Sécurité

- liaison maritime Belle Ile/Quiberon, prise en charge des scolaires bellilois en cas de tempête
- bilan de la saison 2006.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CAYET, rapporteur de la commission **AFFAIRES SOCIALES.**

### **4 – PROJET D'AMENAGEMENT KERGALLO**

La commission des travaux a émis un avis favorable sur les projets d'aménagement des voiries et espaces verts sur Kergallo 1 et 2 (impasse Le Braz – impasse Renan et rue Laménais).

Les estimations globales sont les suivantes :

	<i>Espace vert</i>	<i>Voirie et accès</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Total</i>
Impasse Renan et rue Laménais	45 000	73 000	11 000	129 000

	<i>Espace vert</i>	<i>Voirie et accès</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Total</i>
Impasse Le Braz	21 500	90 500	4 000	116 000
total	66 500	163 500	15 000	<b>245 000 €</b>

Bretagne Sud Habitat propose d'apporter sa contribution pour les travaux de reprise des accès garages, des accès piétons et des accès maisons, estimés à 26 500 € à « Kergallo 1 » et 32 000 € TTC pour « Kergallo 2 ».

Bretagne Sud Habitat va par ailleurs s'investir fortement sur cette résidence en prévoyant sur 2006/2007 des travaux de réaménagement des jardins à hauteur de 120 000 € HT ainsi que réfection des couvertures et des façades à hauteur de 575 000 € HT.

La commission des affaires sociales a émis un avis favorable sur le projet.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Il est précisé que compte tenu de l'échéancier des travaux incombant à B.S.H., la Ville n'interviendrait qu'en début 2008.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les réunions qui ont eu lieu avec les habitants de Kergallo se sont bien déroulées.

Il se félicite de la participation de B.S.H. aux projets initiés par la Ville.

## **5 – RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE**

Le décret du 4 octobre 2005 prévoit une nouvelle composition des conseils d'administration pour les établissements publics sociaux et médico-sociaux. Il en résulte que chacune des autorités concernées doit procéder à une nouvelle désignation de ses représentants pour un mandat de trois ans renouvelable.

Ainsi, sur les trois représentants de la collectivité territoriale, deux élus de la commune sont désignés, comme au préalable par le conseil municipal. Il est possible de renouveler le mandat jusqu'aux prochaines élections ou d'en désigner de nouveaux.

La commission Affaires Sociales propose de renouveler les mandats de Madame Odile MASSE et Monsieur Yves CHELIN. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite en revue les autres questions abordées par la commission Affaires sociales :

- suivi du projet du collectif de Park Menez 2

- projet de lotissement er Plouar
- suivi du Pôle Multiaccueil
- suivi du Point Accueil Emploi.

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel aux bénévoles pour la collecte de la Banque Alimentaire, les 24-25 et 26 novembre est toujours d'actualité, ainsi que l'aide pour la confection des colis de Noël le 20 décembre.

Il rappelle que la commission Affaires sociales avait souhaité que les logements pour les personnes très fragilisées démarrent au plus tôt.

Monsieur MOYSAN indique que cela sera fait, le permis de construire sera déposé la semaine prochaine.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE MELEDO, rapporteur de la commission **TRAVAUX-ENVIRONNEMENT**.

#### **6 – ZONE ARTISANALE PLEIN OUEST – ACQUISITION PARCELLE BH 15**

Dans le cadre du projet d'extension de la zone artisanale, la commune envisage d'acquérir la parcelle cadastrée BH 15, d'une superficie de 927 m<sup>2</sup>, appartenant aux conjoints WAGNER et HARLE.

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

#### **7 – ALIGNEMENT RUE DES QUATRE VENTS/RUE DU COUCHANT – AFFAIRE CHAMBRUN**

Afin d'améliorer le débouché de la rue du Couchant sur la rue des Quatre Vents, il est apparu nécessaire de régulariser l'alignement déjà prévu au cadastre.

Ainsi, il a été proposé à Monsieur CHAMBRUN, ainsi qu'à ses frères et à sa soeur, que la commune fasse l'acquisition de la parcelle BD 833, d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>, et participe à la réfection de la clôture de la parcelle BD 832 pour un prix total de 1.100 € T.T.C

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

#### **8 – RENOVATION GARDE-CORPS BOULEVARD CHANARD**

Le rapporteur explique que suite au diagnostic effectué en février 2006 sur le garde-corps du boulevard Chanard et du quai de Belle Ile, il est apparu nécessaire et urgent de remplacer ces

éléments compte tenu de l'état de dégradation des supports.

Le 8 juin 2006, une mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée au service ouvrage d'art de la Direction Départementale de l'Équipement du Morbihan.

Le programme des travaux est le suivant :

- quai de Belle Ile : reprise garde-corps existant à l'identique en inox sur une longueur de 68 ml
  - boulevard Chanard
    - . remplacement garde-corps béton entre la place Hoche et la première descente de plage par un garde-corps métallique sur une longueur de 116 ml
    - . reprise et mise aux normes des garde-corps béton de la zone située au droit du feu de St Cornély, sur une longueur de 86 ml
    - . remplacement garde-corps métallique existant jusqu'au Casino, sur une longueur de 560 ml
- pour un montant estimé de 350.000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

## **9 – SAINT JULIEN – BATIMENTS E ET F**

Le rapporteur explique qu'il est proposé de réaménager les étages des bâtiments E (côté rue) et F (au-dessus cuisine) de Saint Julien afin d'accueillir des personnels.

La capacité future se décomposerait comme suit :

Bât. E	4 chambres	16 lits
Bât. F	5 chambres	20 lits
	<b>9 chambres</b>	<b>36 lits</b>

Les travaux nécessaires à cet aménagement seraient :

- modification des escaliers (accessibilité par le Sentier côtier)
- modification des sanitaires (création de douches)
- création d'office commun dans chaque bâtiment
- mise en conformité (accès aux personnes handicapées et alarme incendie).

Le coût des travaux est estimé à 25 500 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH demande à qui est destiné ce projet.

Monsieur le Maire répond qu'il est destiné en priorité aux saisonniers pour faire face à la pénurie de logements en ce domaine et que, de façon complémentaire, il servira à accueillir les échanges entre classes ou C.L.S.H.

Il insiste sur le fait que pour lui il ne s'agit absolument pas de concurrencer les PEP.

Monsieur LE FLOCH insiste pour que ce soit des logements pour les saisonniers.

## **10 – PALAIS DES CONGRES**

Le rapporteur explique qu'afin de rendre plus confortable le Palais des Congrès et de mettre aux normes les installations électriques, un programme a été proposé en commission Travaux-

Environnement.

Programme des travaux :

- Salle des Banquets :
  - traitement acoustique du volume par grill acoustique et doublage partiel
  - mise en place d'un limiteur de son
  - remplacement de l'ensemble des baies vitrées
  - remplacement de l'éclairage du volume
- Levées des réserves du bureau de contrôle
- Divers travaux de serrurerie (grilles acoustiques...)

L'estimation de la ville est de 87 000.00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

## **11 – AMENAGEMENT BOULEVARD DU GOULVARS**

Le rapporteur explique qu'un programme de travaux pour l'aménagement du boulevard du Goulvars est proposé. Il consiste en la réalisation d'un trottoir de 2m de large côté Thalassothérapie et d'une bande verte plantée d'arbustifs fleuris (hauteur 1m à 1.50m) et d'arbustes ras (hauteur 0.50m à 0.60m) au niveau des accès.

Plantations d'arbres tiges de part et d'autre de la voie afin de donner du relief au boulevard.

⇒ Estimation des travaux de voirie (y compris la reprise du revêtement de la chaussée)  
**167 000 € TTC**

⇒ Estimation de l'espace vert et plantations  
**59 000€ TTC**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les autres questions abordées par la commission Travaux-Environnement :

- projet façade hôtel de ville
- illuminations 2006
- projet travaux village de Kerné
- extension zone stationnement 24 heures pour 2007
- rue du Nerhuen
- projet d'extension de la zone artisanale
- plan de lutte collective communal contre les chenilles processionnaires
- devenir W.C. du Vivier
- suppression du plongoir de la Grande Plage.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CLARISSE pour la commission **AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE ET CULTURE.**

## **12 – THEATRE – PROPOSITION DE SPECTACLES AVEC LA F.A.C.T.**

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec la F.A.C.T. Pour la programmation de pièces de théâtre un dimanche par mois, à 17 h., au palais des congrès, afin de toucher le public quiberonnais essentiellement.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette initiative et d'autoriser le maire à signer une convention permettant l'occupation du palais des congrès par la F.A.C.T. Aux conditions proposées par la commission Affaires scolaires Jeunesse et Culture, à savoir :

- 50% des recettes pour les compagnies
- 30% des recettes pour la F.A.C.T.
- 20% des recettes pour la Ville, celle-ci prenant en charge la location de la salle.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH demande si cela va empiéter sur d'autres journées, avant et après la représentation.

Il lui est répondu que non.

Madame GONTARD se fait confirmer qu'il s'agit bien d'un essai.

Il est répondu que oui, la convention n'étant signée que pour une année.

## **13 – VITRAIL DE LA CHAPELLE DE SAINT JULIEN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN**

La Ville s'est vu proposer une participation pour la réalisation de vitraux à la chapelle de Saint Julien et elle a saisi cette opportunité pour rénover les vitraux de cette chapelle.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter une subvention pour ce projet auprès du Conseil Général du Morbihan.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit avec les autres questions évoquées par la commission :

- bilan très satisfaisant de la saison à la Médiathèque : mise en place de « l'heure du conte », organisation de Lire en Fête avec la maison à la mode de Bretagne ; les cours d'anglais, d'informatique et le soutien scolaire se font à la médiathèque
- bilan de la fête de la musique
- bilan des activités estivales : bagad de Lann Bihoué, feux d'artifice
- forum des associations
- journées du patrimoine
- festival Eurochoeur
- cinéma taïwanais
- éveil musical aux écoles.

Il se félicite que petit à petit des événements culturels se créent sur QUIBERON.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE TALLEC, rapporteur de la commission **Sports Activités nautiques.**

#### **14 – TENNIS CLUB DU BOIS D'AMOUR**

Le Tennis club du Bois d'Amour a demandé à la commune une aide exceptionnelle pour la rénovation de certains courts.

Cependant le bail signé avec la Ville prévoit que le locataire doit affecter une partie des recettes à l'investissement des infrastructures.

« obligations de construire » *« Le preneur s'oblige à construire et à aménager sur le terrain loué douze courts de tennis et un bâtiment à usage de club comprenant : salle de réunion, vestiaire, douche et water-closets, emplacement, magasin de vente d'articles de sports et de réparations de tous articles de sports. Ces aménagements demeureront sa propriété pendant toute la durée du bail, ils devront être maintenus une fois achevés, en bon état de toutes réparations et de travaux d'entretien quelconques ».*

Aussi, il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande.

La commission Sports Activités nautiques ayant émis un avis défavorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Défavorable à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH demande quels étaient les travaux sollicités.

Monsieur PICARD répond qu'il s'agissait pour 200.000 € d'une réfection des courts et de la toiture du club house.

Monsieur le Maire évoque les autres questions étudiées par la commission :

- Tour de l'Avenir 2007
- planning d'occupation des salles de sport
- programme Ticket Sport vacances de la Toussaint
- travaux piscine
- remplacement de l'animateur de la salle de musculation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANTE pour la commission **Tourisme Activités économiques.**

#### **15 – ADHESION AU RESEAU DES STATIONS « NOUVELLE VAGUE » DU MORBIHAN**

Le réseau des Stations Nouvelle Vague de Bretagne, qui existe depuis 1990, est l'interlocuteur privilégié du Conseil Régional de Bretagne pour le tourisme littoral de la région.

**Ce réseau compte actuellement 17 stations balnéaires** : Dinard, Saint Cast le Guildo, Erquy, Binic, Saint Quay Portrieux, Perros-Guirec, Trébeurden, Carantec, Roscoff, Plouescat, Plougonvelin – Pointe Saint Mathieu, Fouesnant les Glénan, La Forêt Fouesnant – Port la Forêt, Nevez – Port Manec'h, Carnac, Arzon – Port Crouesty – Port Navalo, Pénestin.

Chaque année, le réseau élabore **un programme d'actions communes** pour :

- créer une image dynamique des stations du réseau,
- élargir la saison et donc toucher les clientèles caractéristiques de ces périodes,
- proposer et vendre l'offre d'hébergement et de loisirs des stations

Les actions relèvent des domaines suivants :

- la communication « image » du réseau,
- des actions de promotion : éditions, salons, site Internet...
- des actions commerciales,
- l'animation d'audience régionale en dehors de la saison estivale
- la programmation d'animations culturelles

Adopté à l'unanimité.

## **16 – ADHESION AU LABEL « FAMILLE PLUS »**

Résultat d'une démarche commune de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques, de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne et de la Fédération des Stations Vertes de Vacances et Village de Neige, **FAMILLE PLUS, destination pour petits et grands**, est l'unique label national reconnu par le Ministère délégué au Tourisme pour l'accueil des familles et des enfants.

L'objectif de ce label est de **répondre de façon optimale aux attentes des familles avec enfants** (3 à 12 ans) en améliorant les prestations et les services et de **faciliter l'identification** de l'offre touristique proposée aux familles et à mieux la faire connaître en France et à l'étranger.

Pour les communes, il s'agit d'adopter

- **un positionnement fort** qui leur permet de se différencier et d'afficher leur volonté d'accueil des familles et des enfants ainsi que leur dynamisme touristique
- **un regroupement autour d'un label national** de qualité reconnu par le Ministère Délégué au Tourisme
- l'intégration d'un réseau national qui leur permettra de bénéficier d'une **forte reconnaissance / notoriété** et de profiter d'échanges avec d'autres communes en matière d'accueil et de développement local
- c'est d'assurer aux familles et/ou aux enfants de bénéficier d'un **accueil et d'un séjour de qualité**

Adopté à l'unanimité.

## **17 – ADHESIONS AU RESEAU DES STATIONS « NOUVELLE VAGUE » DU MORBIHAN ET AU LABEL « FAMILLE PLUS » - PRISE EN CHARGE PAR L'OFFICE DU TOURISME**

Les commissions s'étaient engagées à ce que la Ville se porte candidate pour adhérer au réseau des Stations Nouvelle Vague et au label Famille Plus à la condition que l'intégralité des frais afférents à

ces démarches soient pris en charge par l'Office du Tourisme (établissement public spécialisé en matière touristique).

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention permettant le remboursement par l'Office du Tourisme à la Ville des frais engagés par elle pour ces deux adhésions.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les autres questions abordées par la commission :

- bilan des Trophées de la gastronomie
- bilan de la saison estivale
- problème de l'emplacement des cirques
- demande de Breiz Ile
- taxe de séjour
- ouverture dominicale des commerces
- zone artisanale : critères d'attribution des terrains
- convention petit train routier
- semaine du jeu de société.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MASSE, rapporteur de la commission **FINANCES**.

## **18 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DE LA REGION D'AURAY-BELZ-QUIBERON**

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de QUIBERON, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le Syndicat Mixte de la Région d'Auray Belz Quiberon assurant le service public d'élimination des déchets, d'assainissement, de production et de distribution d'eau potable, nous a transmis le 30 juin ses rapports annuels pour l'année 2005.

Monsieur LE GOFF déclare qu'en ce qui concerne :

- l'élimination des déchets, il n'y a rien à signaler
- l'assainissement : de gros investissements ont été faits par le Syndicat Mixte.

Le prix de l'eau concernant le réseau d'eau potable dépend du Syndicat Départemental de l'Eau.

Monsieur LE GOFF déclare qu'on peut remercier le travail fait par le Syndicat Mixte et son président, Monsieur BELZ, et en particulier la réalisation désormais concrète de la nouvelle station d'épuration.

Il ajoute que les documents sont bien entendu consultables en mairie pour tout ou partie.

## **19 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE GAZ DE FRANCE**

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de QUIBERON, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

EDF Gaz de France Distribution Morbihan assurant le service public de distribution de gaz

naturel, nous a transmis le 27 juin son rapport annuel pour l'année 2005

## **20 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CASINO**

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de QUIBERON, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La S.A. SQUAL assurant le service public d'exploitation du casino nous a transmis son rapport annuel pour l'exercice qui s'est achevé le 31 octobre 2005.

Monsieur LE GOFF souligne bien entendu que la perception des sommes très importantes de la part du casino est très appréciable et qu'il y a eu un changement de direction dernièrement qui a engendré beaucoup de modifications.

Il se félicite de l'activité du casino.

## **21 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

A la demande du comptable public de la Trésorerie Principale de CARNAC, il est proposé au conseil municipal l'admission en non valeur de produits irrécouvrables correspondant à des redevances d'ordures ménagères, des loyers, des séjours campings et un solde de marché pour un montant total de 7 396,82 €.

Etat 1 : Domaine public (2004 et 2005) et cantine (2004 et 2005) :	334,28 €
Etat 2 : Loyers (2002-2003-2004-2005) :	6 532,14 €
Etat 3 : Ordures ménagères (2002) :	70,00 €
Etat 4 : Domaine public ( 2004) :	376,00 €
Etat 5 : Campings (2005) :	83,60 €
Etat 6 : Marché (2005) :	0,80 €

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

## **22 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVENANT N°1 AU MARCHE**

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage reste un exercice difficile. Afin de responsabiliser, et dans la mesure où ce dispositif a été reconnu dans de nombreux sites comme le plus à même de recouvrer les recettes dues par les usagers, il est proposé de réaliser une individualisation des compteurs. Ainsi chaque usager de l'aire devra s'acquitter des consommations exactes qu'il aura effectuées.

Il convient donc de prendre un avenant au lot n°1 « V.R.D. », d'un montant de 3.289,90 €.

Cet avenant a été accepté par la commission d'ouverture des plis dans sa séance du 26 septembre 2006.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se

prononcer.

Adopté à l'unanimité.

### **23 – REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE TAXE D'URBANISME**

Par courrier en date du 4 septembre dernier, la Trésorerie d'AURAY nous demande de statuer sur la remise gracieuse des pénalités de retard de taxe d'urbanisme liées au permis de construire n°18601P1091, d'un montant de 133 €.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

### **24 – CLASSEMENT ET DECLASSEMENT PARCELLES COMMUNALES RUE D'ARMORIQUE**

Suite à l'acquisition des parcelles lors de la réalisation de la rue d'Armorique, un délaissé de voirie de 31 m<sup>2</sup> est apparu qu'il est nécessaire de déclasser.

De plus, afin de rectifier la limite du domaine public au niveau de la parcelle BH 52, il est opportun de classer dans le domaine public une surface de 156 m<sup>2</sup>.

Aux termes de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

La partie de 31 m<sup>2</sup> est un délaissé de voirie et aucune circulation ne se fait sur cet espace. Le classement des 156 m<sup>2</sup> dans le domaine public améliorera la circulation automobile et piétonne de la rue d'Armorique.

Ainsi, le déclassement et le classement des surfaces concernées ne porteront pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la rue d'Armorique.

Il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération du 15 novembre 2005, de prononcer le déclassement des 31 m<sup>2</sup> concernés et le classement dans le domaine public des 156 m<sup>2</sup> en cause.

Adopté à l'unanimité.

### **25 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE**

Le 10 août dernier, à l'occasion de la Fête de l'Allgäu, une délégation du comité de jumelage ainsi que des élus se sont rendus à KEMPTEN.

Afin d'aider le comité de jumelage à la prise en charge d'une partie de ces frais, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

## **26 – DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE VIA LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'AURAY**

Il est proposé au conseil municipal de soumettre les projets suivants au Syndicat Mixte du Pays d'Auray pour une demande de subvention auprès de la Région Bretagne :

- village de Kerné
- boulevard Chanard : rénovation garde-corps
- zone artisanale Plein Ouest : développement et amélioration qualitative
- C.S.L.H. Saint Julien : hébergement saisonnier et classes de mer
- bâtiment France Télécom : logements sociaux
- palais des congrès
- requalification de la zone artisanale Plein Ouest/opération Bretagne Qualiparc.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE GOFF précise que la Ville de QUIBERON n'est pas du tout avantagée par le Pays d'AURAY et que la presqu'île n'est pas du tout prise en compte.

## **27 – VENTE DES ANCIENS VIVIERS DE LA CRIEE**

Dans le cadre de ses investissements, la criée municipale de QUIBERON a prévu de renouveler les infrastructures de ses viviers. De ce fait, les viviers existants seront démontés et pourront faire l'objet d'une prochaine vente.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à opérer la vente des viviers au mieux disant.

Adopté à l'unanimité.

## **28 – INFORMATIONS**

Le conseil Municipal, par délibération en date du 26 mars 2001, a donné délégation au Maire dans un certain nombre de domaines.

Selon l'article L.2122-22 du C.G.C.T, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation.

Monsieur LE GOFF présente les arrêtés et conventions signés par le Maire :

- arrêté pour modification du lieu de vente des tickets cantine signé le 19 juillet 2006
- arrêté de tarif des abonnements de la salle de musculation signé le 12 octobre 2006
- convention avec EADM pour l'étude de la modification du POS signée le 31 mai 2006
- convention de coordination (sps) avec Ouest Coordination pour la rénovation du garde-corps bld Channard, signée le 09 octobre 2006

- convention de mise à disposition d'un local à l'association SNSM
- convention pour chantier d'insertion avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine Maritime signée le 10 octobre 2006
- avenant n° 2 à la convention avec EFF Systèmes pour la vérification de l'alarme incendie du pôle petite enfance signé le 17 juillet 2006
- avenant au contrat d'entretien chaufferie avec Confort Thermique signé le 22 septembre 2006
- signature d'un bail à loyer entre la Commune de Quiberon et Monsieur Yannick OLIVIER pour location d'un terrain
- jugement du tribunal administratif affaire Commune de Quiberon c/Cate
- jugement de la cour administrative d'appel de Nantes affaire Michon c/Commune de Quiberon
- jugement de la cour administrative d'appel de Nantes affaire OCDL c/ Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Monsieur le Maire évoque les autres questions étudiées par la commission :

- création d'un poste pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- demande de la maison de retraite pour réduction du tarif du funérarium
- Atol Marine, bail avec la Ville pour occupation terrain zone artisanale
- convention de partenariat financier entre ST PIERRE et QUIBERON
- petit train touristique
- demande du groupe ACCOR et mandatement du maire et de M. LE GOFF pour négociateur.

## **29 – ZONE ARTISANALE – APPELS D'OFFRES « SIGNALÉTIQUE » ET « AMÉNAGEMENTS ESPACES VERTS »**

Les résultats des appels d'offres pour les marchés « signalétique » et « aménagements espaces verts » de la zone artisanale ont donné les résultats suivants :

### signalétique

entreprise SIGMY SYSTEMS : 22.741,00 € H.T.

### aménagements espaces verts

entreprise ATLANTIC PAYSAGES : 126.527,60 € H.T.

La commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 24 octobre 2006, a retenu les entreprises ci-dessus.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

J.M. BELZ